



# **CMCAS**

## **À L'HEURE DE LA SOLIDARITÉ, LA CGT JOUE LA MONTRE!**

Le bureau du Comité de coordination des Cmcas s'est tenu le vendredi 12 juin 2020. À l'ordre du jour, notre délégation Force Ouvrière a soumis au vote une délibération relative à une proposition d'aide exceptionnelle.

Cette mesure vise à aider les salariés pour la garde des enfants et adolescents durant la période estivale jusqu'à la rentrée scolaire de septembre.

**Cette aide prévoit de couvrir financièrement les frais d'activités des enfants et adolescents âgés de 4 à 17 ans sur un montant de 10 euros par jour et par enfant.**

Le Président du Comité de Coordination, sous prétexte de respect des procédures, que nous estimons infondées, a refusé de porter au vote notre délibération. Il souhaite que cette proposition soit d'abord débattue en Commission Action Sanitaire, Sociale et Santé et enfin présentée en session du Comité du 2 juillet 2020.

Que de temps perdu !

Nous déplorons que dans un contexte sanitaire exceptionnel, qui impose une réactivité de prises de décisions en urgence, c'est le choix de l'évitement et du temps gagné qui a été retenu !!!

Néanmoins, notre proposition d'aide est plus que jamais d'actualité, et doit être portée au débat dans les CSE avec une exigence d'abondement de la part des entreprises.

**Pour Force Ouvrière, il est temps d'AGIR pour ne pas SUBIR les contrecoups d'une crise sociale annoncée !!!**